

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et du développement durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15 MARS 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros

Le Préfet du Var,

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006;

Vu le code de l'Environnement, notamment l'article R331-32;

Vu le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe MAHE préfet du Var ;

Vu le décret du président de la République du 15 avril 2022 nommant M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/47/MCI du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 portant renouvellement du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2020 portant modification de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Considérant que le mandat des membres de l'actuel Conseil scientifique a pris fin le 11 février 2024 et qu'il convient de procéder à son renouvellement;

Sur proposition du directeur du Parc national de Port-Cros;

ARRETE

Article 1

Sont nommées membres du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les personnalités suivantes, compte-tenu de leurs compétences dans les domaines mentionnés :

Groupe Sciences humaines et sociales:

M. Rémi BEAU

Mme Francine BOILLOT Mme Anne CADORET

M. Daniel FAGET

M. Simon LACOURT

M. Harold LEVREL

M. Gilles MARTIN

Mme Hélène MELIN-CRAPET

Mme Marine SADANIA

Mme Corinne VAN DER YEUGHT

Philosophe

Communication

Géographie

Histoire maritime - histoire des pêches

Architecture - Paysage

Économie

Droit de l'environnement

Sociologie de l'environnement

Archéologie navale

Sciences de gestion

Groupe Terre:

Mme Elsa BONNAUD

Mme Élise BUISSON
M. Thibaut COUTURIER

M. Bruno FADY

M. Eric GARNIER

M. Patrick GRILLAS

M. Joël GUIOT

M. Frédéric MEDAIL

M. Pascal MONESTIEZ

M. Philippe PONEL

Écologie animale

Écologie de la restauration

Ornithologie et herpétologie

Écologie des forêts méditerranéennes

Agroécologie

Hydrobiologie

Changement global

Écologie et biogéographie

Biostatistiques

Entomologie

Groupe Mer:

Mme Sophie ARNAUD-HAOND

M. Charles-François BOUDOURESQUE

M. Pierre CHEVALDONNE

M. Jean-Michel COTTALORDA

Mme Charlotte CURE

Mme Audrey DARNAUDE

M. Denis ODY

Mme Sandrine RUITTON

Mme Isabelle TAUPIER LETAGE

Génétique Écologie

Biodiversité marine

Espèces exotiques envahissantes

Acoustique sous-marine

Biologie marine - Halieutique

Océanologie - mammifères marins

Écologie marine

Physique de la mer - Océanographie

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 3.

Dans le cas où un recours contentieux serait engagé devant le tribunal administratif de Toulon, il intervient par un dépôt de requête, soit auprès de l'accueil de la juridiction, soit

par courrier, soit par télécopie ou au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur du parc national de Port-Cros sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres.

Toulon, le

15 MARS 2024

Pour le Préfet et par délégation le secrétaire général,

Lucien GlUDICELL